



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Amélioration de la liaison saintongeaise vers la LGV Bordeaux-Paris

Question écrite n° 2595

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin appelle l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur le sort réservé aux quelques 300 000 usagers saintongeais, éloignés de la grande vitesse alors même que la LGV relie désormais Bordeaux à Paris en 2h04. Aujourd'hui, pour aller récupérer la LGV à Bordeaux, le temps de trajet entre Saintes et Bordeaux s'échelonne entre 1h17 minutes pour les 3 trajets directs quotidiens et jusqu'à 2h18 minutes pour les 10 trajets comportant jusqu'à 12 arrêts. Bien évidemment le maintien de la desserte des gares moins importantes reste très utile aux communes rurales, pour autant le temps de trajet vers Paris depuis Bordeaux en LGV est presque doublé en comptant l'attente de la correspondance entre 26 et 40 minutes en gare de Bordeaux Saint-Jean. Dès lors, l'amélioration de la ligne entre Saintes et Bordeaux apparaît comme prioritaire dès à présent. Elle permettrait de développer le tourisme vers la côte d'argent, l'économie locale tournée essentiellement autour de la filière vitivinicole et l'emploi pour de plus en plus de personnes attirées par ce territoire aux forts atouts. Il lui demande quand il sera possible d'espérer obtenir l'amélioration de la ligne Saintes-Bordeaux voire Royan-Saintes-Bordeaux, préalable indispensable à la liaison LGV vers Bordeaux qui permettrait aux Saintongeais de ne plus voir simplement passer les trains à grande vitesse mais de pouvoir en être, en bien plus grand nombre, les usagers.

Texte de la réponse

La ligne Saintes-Bordeaux accuse un retard d'entretien et de régénération qui conduit à la mise en place de limitations de vitesse sur certains tronçons afin de maintenir un haut niveau de sécurité, ce qui impacte la vitesse commerciale et la qualité de service des liaisons assurées. Le Comité d'orientation des infrastructures a mis en exergue l'intérêt de procéder à sa rénovation, qui exigera d'investir plus de 100 M€ dans les 10 ans et qui participera concomitamment à la pérennisation de la ligne Nantes-Bordeaux. Dans l'objectif d'un accès plus rapide des habitants de ces territoires à la grande vitesse, il convient de définir les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre pour améliorer le plus rapidement possible la desserte de la Saintonge et du Pays Royannais. Un travail est donc en cours sous l'égide du préfet de région et du Conseil régional afin d'élaborer une vision globale et partagée de la priorisation des actions à entreprendre sur l'ensemble des lignes ferroviaires au sein de la région Nouvelle Aquitaine au cours des prochaines années. En effet, la question de l'état de ces infrastructures s'inscrit dans un contexte de lourd déficit de maintenance du réseau ferroviaire et de contraintes particulièrement fortes sur le budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), alors qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur les opérations de fiabilisation et de sécurisation du réseau structurant. Le bon fonctionnement de celui-ci, qui est le plus circulé, conditionne en effet la desserte de l'ensemble des territoires au bénéfice du plus grand nombre de nos concitoyens. Dans ce contexte, il s'agit de dégager collectivement de nouvelles solutions en mesure de répondre aux situations difficiles rencontrées aujourd'hui, comme c'est le cas sur de nombreuses lignes de la région Nouvelle Aquitaine où plus d'un milliard d'euros sont nécessaires dans les dix prochaines années pour éviter des ralentissements voire des fermetures de lignes. Ces infrastructures sont en effet essentielles pour la vitalité des territoires traversés et la

détermination du Gouvernement est de redonner la priorité aux transports du quotidien et au désenclavement des territoires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Ardouin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2595

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 octobre 2017](#), page 5269

Réponse publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4584